



Sessione di u 25 d'ottobre di u 2021
Session du 25 octobre 2021

Raportu N° 2021-27
Rapport N° 2021-27

Raportu Me Spadoni : « Prughjettu di pruposta di riforma lighjislativa pà una fiscalità incitativa pà a tramandera di u patrimoniù : lotta contru à u spusessu è a spiculazioni ; rilanciu di l'internu ; sustegnu à l'attività icunomica »

Rapport Me Spadoni : « Projet de proposition de réforme législative - Pour une fiscalité incitative de transmission du patrimoine : lutte contre la dépossession et la spéculation ; relance de l'intérieur ; soutien à l'activité économique »

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Dans le cadre de sa réflexion globale pour construire un nouveau modèle économique et social dont la Corse a besoin, notamment dans la perspective de l'après Covid, le Conseil exécutif de Corse travaille actuellement à faire émerger des propositions concrètes dans les domaines stratégiques de l'avenir de l'île.

La lutte contre la spéculation et la dépossession foncière figure parmi les priorités absolues de la démarche en cours.

C'est dans cette perspective que le Président du Conseil exécutif a confié une mission à Maître Alain Spadoni, acteur investi depuis des décennies dans le combat pour le statut fiscal de la Corse, visant à formuler des propositions de mesures, à droit constitutionnel constant, de nature à :

- 1 lutter contre la spéculation immobilière et la dépossession foncière ;
- 2 faciliter le maintien du patrimoine immobilier dans les familles ;
- 3 inciter à la rénovation et à la réhabilitation de ce patrimoine ;
- 4 contribuer à dynamiser les villages de l'intérieur et de montagne.

Maître Spadoni a remis officiellement ses propositions au Président du Conseil exécutif dans un document intitulé « *Projet de proposition de réforme législative - Pour une fiscalité incitative de transmission du patrimoine : lutte contre la dépossession et la spéculation ; relance de l'intérieur ; soutien à l'activité économique* ».

Le fruit des débats de la séance plénière de la Chambre des Territoires pourra à son tour enrichir le corpus des propositions qui feront l'objet d'un rapport du Conseil exécutif de Corse ayant vocation à être présenté à l'Assemblée de Corse, puis, ultérieurement, au Gouvernement aux fins de réforme législative.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.